

Date de révision :
06.09.2019
Version : 6
Page : 1 sur 12
Liquide de réparation rapide

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DES MÉLANGES ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identifiant du produit

Nom du produit **METHAX AUTO Liquide**
Liquide de réparation rapide ou liquide de polymérisation à froid

Basé sur le méthacrylate de méthyle :

N° CAS 80-62-6
N° indice UE 607-035-00-6
N° REACH 01-2119452498-28
N° CE 201-297-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour une utilisation dans les applications dentaires

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche technique de sécurité

Fournisseur Makevale Ltd.
Valley House, Marsh lane
Ware, Herts. SG12 9QP.
Royaume-Uni
+44 1920 460641
enquiries@makevale.com

1.4. Contacts d'urgence

Heures ouvrables Makevale Ltd.
+44 1920 460641

Hors heures ouvrables UK National Chemical Emergency Centre (Centre national d'urgence chimique du
Royaume-Uni)
+44 1865 407333

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée comme dangereuse selon le SGH

H225	Liquides inflammables	Catégorie de danger 2
H315	Irritation de la peau	Catégorie de danger 2
H317	Sensibilisation de la peau	Catégorie de danger 1B
H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique (inhalation)	Catégorie de danger 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Mot de signalisation Danger (Code : Dgr)

Pictogramme SGH



Date de révision :
06.09.2019
Version : 6
Page : 2 sur 12
Liquide de réparation rapide

		H315 H317 H335	H225
Déclaration de danger	H225 H315 H317 H335	Liquide ou vapeur hautement inflammable Provoque une irritation de la peau Peut provoquer une réaction allergique de la peau Peut provoquer une irritation des voies respiratoires	
Déclaration de précaution (Prévention) surfaces chaudes. Ne pas fumer	P210 P261 P280	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/une protection du visage	
(Réponse)	P303+361+353	SI EN CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer/enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau avec de l'eau/une douche	
(Élimination)	P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale	

2.3. Autres risques

La polymérisation avec dégagement de chaleur peut se produire en présence de substances formant des radicaux (par exemple, des peroxydes), de substances réductrices et/ou d'ions de métaux lourds.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substances

Conformément au règlement CE 1272/2008

COMPOSANT	N° CAS N° D'INDEX CE N° REACH. N° EINECS	CONTENU	DANGER/CATEGORIE/DECLARATIO N
Méthacrylate de méthyle	80-62-6 607-035-00-6 01-2119452498-28 201-297-1	>90 %	Liq. inflam. /2/H225 Irritant pour la peau /2/H315 Sensible pour la peau /1/H317 STOT SE (inhalation)/3/H335
Diméthacrylate d'éthylène glycol	97-90-5 607-114-00-5 Pré-enregistré 202-617-2	2,5-10 %	Sensible pour la peau /1/H317 STOT SE (inhalation)/3/H335
N, N-Diméthyl-p- toluidine	99-97-8 612-056-00-9 Pré-enregistré 202-805-4	>1 %	Tox. aiguë (oral)/3/H301 Tox. aiguë (dermique)/3/H311 Tox. aiguë (inhalation)/3/H331 STOT RE/2/H373 Tox. chronique (aquatique)/3/H412

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Date de révision :
06.09.2019
Version : 6
Page : 3 sur 12
Liquide de réparation rapide

Conseils généraux	Un traitement médical est nécessaire en cas d'apparition de symptômes manifestement causés par le contact du produit avec la peau ou les yeux, ou par l'inhalation de vapeurs. Enlever immédiatement les vêtements souillés.
Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais et la garder au calme. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	En maintenant les paupières ouvertes, rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Contacter immédiatement un médecin.
Autoprotection du secouriste	Aucune protection spécifique n'est requise. Il est recommandé de porter des gants.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que retardés

Irritation de la peau et des yeux. Sensibilisation de la peau.

4.3. Indications sur les soins médicaux immédiats et les traitements spéciaux nécessaires

Consulter immédiatement un médecin si les symptômes indiquent une exposition excessive des yeux ou de la peau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non

5.3. Conseils pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à maintenir une ventilation adéquate. Utiliser des vêtements de protection individuelle. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Utiliser un appareil respiratoire en cas d'exposition à la vapeur/poussière/brouillard/aérosol.

6.2. Procédures environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les drains, les eaux de surface, les eaux souterraines ou les systèmes d'égouts. En cas de pénétration, alerter IMMÉDIATEMENT l'Agence pour l'environnement ou tout autre organisme approprié équivalent.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Date de révision :
06.09.2019
Version : 6
Page : 4 sur 12
Liquide de réparation rapide

Pour des volumes plus importants : éliminer mécaniquement (par pompage). Utiliser un équipement antidéflagrant. Petits volumes et/ou résidus : contenir avec un matériau absorbant (p. ex. sable, terre de diatomées, absorbant acide, absorbant universel ou sciure). Éliminer conformément à la réglementation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour la protection personnelle, voir la section 8.
Pour les considérations relatives à l'élimination, voir la section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Mesures de prévention des incendies

S'assurer que la zone est bien ventilée. Garder le récipient hermétiquement fermé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues - ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique. En cas d'incendie, n'utiliser que des équipements antidéflagrants. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau. Lorsqu'ils sont chauffés au-dessus du point d'éclair et/ou pendant la pulvérisation (atomisation), des mélanges inflammables peuvent se former dans l'air.

Mesures de protection de l'environnement

Éviter les déversements. Garder la substance à l'écart des canalisations vers les égouts. Garder le récipient hermétiquement fermé.

Hygiène générale au travail

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après utilisation. Retirer les vêtements et les équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

7.2. Conditions de sécurité du stockage, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine et ne pas laisser la température dépasser 30°C. Protéger de la lumière. Ne remplir le récipient qu'à 90 % environ, car l'oxygène (air) est nécessaire à la stabilisation. Avec les grands récipients de stockage, s'assurer que l'alimentation en oxygène est suffisante pour permettre la stabilité. Peut se polymériser avec un dégagement de chaleur intense.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Non

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants ou produits de décomposition selon le point 10, avec des valeurs limites liées au lieu de travail qui nécessitent une surveillance.

Méthacrylate de méthyle		N° CAS 80-62-6	
WEL (8 heures)	208 mg/m ³	50 ppm	
VME (15mins)	416 mg/m ³	100 ppm	

Date de révision :

06.09.2019

Version : 6

Page : 5 sur 12

Liquide de réparation rapide

8.2. Contrôle de l'exposition

Données de surveillance

Pour les procédures de surveillance et les données techniques, se référer, par exemple, au National Institute for Health and Safety / (NIOSH) - Manual of Analytical Methods, method 2537 ; Occupational Health and Safety Administration (OHSA) (Institut national pour la santé et la sécurité (NIOSH) - Manuel de méthodes analytiques, méthode 2537 ; Administration de la santé et de la sécurité au travail (OHSA))

Niveau sans effet dérivé (DNEL)

COMPOSANT ESSENTIEL	VOIES D'EXPOSITION (LONG TERME)	DNEL
Méthacrylate de méthyle	Inhalation Dermique Orale	210 mg/m ³ 74,3 mg/m ³ -

Concentration sans effet prévue (PNEC)

COMPOSANT ESSENTIEL	VOIES D'EXPOSITION (LONG TERME)	PNEC
Méthacrylate de méthyle	Eau Sol Air	0,94 mg/l - -

Mesures de protection générales Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

8.3. Équipement de protection individuelle



Mesures d'hygiène

Stocker les vêtements de travail séparément. Enlever immédiatement les vêtements souillés ou trempés. Respecter les bonnes normes habituelles d'hygiène professionnelle. Nettoyer soigneusement la peau après manipulation. Appliquer une crème pour la peau.

Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, utiliser un appareil respiratoire en cas de concentrations élevées, à court terme : appareil filtrant, filtre A.

Protection des mains

Gants en caoutchouc butyle (0,7 mm), temps de rupture de 60 minutes (EN 374:2004). En pratique, en raison des conditions d'exposition variables, ces informations ne peuvent être utilisées que comme une aide à la sélection d'un gant de protection chimique approprié. Ces informations ne remplacent pas les tests d'adéquation effectués par l'utilisateur final. Il convient de choisir un type de gant adapté à chaque environnement de travail. Les gants doivent être remplacés régulièrement, surtout après un contact prolongé avec la substance.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité homologuées et bien ajustées.

Protection corporelle

Lors de la manipulation de grandes quantités : masque facial, bottes résistant aux produits chimiques et tablier en caoutchouc.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Forme

liquide

Date de révision :
06.09.2019
Version : 6
Page : 6 sur 12
Liquide de réparation rapide

Couleur	Incolore
Odeur	Type ester
Température de fusion	-48°C
Température d'ébullition	100,3°C @ 1,013 hPa
Point d'éclair	10°C (méthode DIN 51755 - coupelle fermée)
Température d'ignition	430°C (méthode DIN 51794)
Limite inférieure d'explosivité	2,1 % vol. à 10,5°C
Limite supérieure d'explosivité	12,5% vol.
Pression de vapeur	47hPa @ 20°C
Densité relative	0,94 g/cm ³ @ 20°C
Densité de vapeur relative	>1 @ 20°C (par rapport à l'air)
Solubilité dans l'eau	1,6 g/l @ 20°C, difficile à mélanger
Solubilité (qualitative)	Miscible avec la plupart des solvants organiques
Valeur de pH	Non applicable
Coefficient de partage	logPow 1,38 (mesuré, n-Octanol/eau)
Viscosité (dynamique)	0,6 mPa-s @ 20°C (méthode Brookfield)

9.2. Autres informations

Aucune

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Voir les sections 2.3 et 10.2

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions de température normales et lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions. Aucune décomposition ne se produit en cas d'utilisation conforme aux instructions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 2.3.

10.4. Conditions à éviter

La substance est normalement fournie sous une forme stabilisée. Si la durée/température de stockage autorisée est dépassée, le produit peut se polymériser avec production de chaleur. Éviter la chaleur excessive pendant de longues périodes. Éviter la chaleur, les flammes et autres sources d'ignition.

Date de révision :
06.09.2019
Version : 6
Page : 7 sur 12
Liquide de réparation rapide

10.5. Matériaux incompatibles

Initiateurs de radicaux libres
Agents réducteurs
Amines tertiaires
Métaux lourds
Peroxydes
Agents oxydants
Acides minéraux
Acides forts/alcalins

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Aucune décomposition ne se produit en cas d'utilisation conforme aux instructions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme	La substance est rapidement métabolisée		
Toxicité orale aiguë	LD ₅₀ rat	>5000 mg/kg	
	LD ₅₀ souris		=5200 mg/kg
	LD ₅₀ lapin		>5000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation LC ₅₀	rat, 4 h	29,8 mg/l	
	souris, 3 h		33 mg/l
Toxicité dermique aiguë	LD ₅₀ lapin	>5000 mg/kg	
Caustique Brûlure/Irritation cutanée	Lapin, 24 h (OECD 405)		Non irritant-légèrement irritant
	Si le contact avec la peau est prolongé et/ou fréquent, des irritations ne peuvent être exclues. Irritant pour la peau Catégorie 2 (UN-GHS)		
Dommages graves aux yeux/Irritation irritant	Lapin, 24 h		Non irritant-légèrement
Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau	Cochon d'Inde (OCDE 406)		Sensibilisant
	L'exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou des craquelures de la peau. Chez l'homme, divers types de réactions allergiques ont été observées (symptômes : maux de tête, irritations des yeux, affections cutanées) Irritant pour la peau Catégorie 1B (UN-GHS)		
Risque d'aspiration	Aucune preuve de propriétés dangereuses (relation structure-activité)		
Mutagénicité sur les cellules germinales : résultats positifs et négatifs de la mutagénicité <i>in vitro</i> / tests de génotoxicité. Aucune preuve expérimentale de génotoxicité <i>in vivo</i> n'est disponible. En général, pas mutagène selon les critères internationaux			
Cancérogénicité	Non cancérogène en cas d'inhalation et d'alimentation réalisées sur des rats, des souris et des chiens		

Date de révision :
06.09.2019
Version : 6
Page : 8 sur 12
Liquide de réparation rapide

Reprotoxicité/Tératogénicité	Pas d'indication d'effets toxiques dans les modèles expérimentaux		
Danger pour la santé humaine Évaluation	CMR : non		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	irritation des voies respiratoires danger 3		Catégorie de
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	aucune preuve de propriétés dangereuses rat, inhalation, 25-400 ppm Résultats : dommages à la muqueuse nasale 400ppm Rat, ingestion diluée, 6-2000 ppm Résultats : aucun effet toxique	NOAEL, 25 ppm NOAEL, 2000 ppm	
Informations générales	Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation des vapeurs de la substance		

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Écotoxicité

Environnement aquatique Dangereux pour l'environnement aquatique		Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 3
Aquatoxicité, poisson	LC ₅₀ <i>Oncorhynchus mykiss</i> , 96 h LC ₅₀ <i>Lepomis macrochirus</i> , 7 2h LC ₅₀ <i>Lepomis macrochirus</i> , 96 h	>79 mg/l 264 mg/l 191 mg/l	
Aquatoxicité, invertébrés EC ₅₀ <i>Daphnia magna</i> , 48 h (OCDE 202)		69 mg/l	
	<i>Daphnia magna</i> , 21d débit de passage (OECD 202) NOEC, 37 mg/l		
Aquatoxicité, plantes aquatiques	EC ₅₀ <i>Selenastrum capricornutum</i> , 72 h (OECD 201) EC ₃ <i>Scenedesmus quadricauda</i> , 8d (DIN 38412:9)	>110 mg/l 37 mg/l	
Toxicité pour les micro-organismes EC ₃ <i>Pseudomonas putida</i> , 16 h		100 mg/l	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Aucune preuve de propriétés dangereuses		
Biodégradabilité	Facilement dégradable, 14d, 28d (OCDE 301, 301C) 94 % La substance est intrinsèquement biodégradable, mais pas facilement biodégradable selon les critères de l'OCDE		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	Aucune preuve de propriétés dangereuses
-----------------	---

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	La substance a une faible solubilité dans l'eau. Aucune preuve de propriétés dangereuses
----------	---

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Date de révision :
06.09.2019
Version : 6
Page : 9 sur 12
Liquide de réparation rapide

Persistant, bioaccumulatif ou toxique Non (REACH, annexe VIII)

Très persistant, très bioaccumulatif Non (REACH, annexe VIII)

12.6. Autres effets indésirables

Informations générales Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les cours d'eau ou les eaux usées

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les déchets de substances sont dangereux et doivent être traités comme des déchets contrôlés. Le produit doit être éliminé comme un déchet spécial après consultation des autorités locales chargées des déchets et de la société d'élimination dans une installation appropriée et autorisée.

Emballage Les emballages contaminés doivent être vidés de manière optimale et après un nettoyage professionnel approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés par des professionnels. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les chiffons et autres objets contaminés doivent être jetés dans un seau ignifugé.

Liste des déchets, LOW Produits chimiques et gaz en conteneurs, 16 05

16 05 06 Produits chimiques de laboratoire, constitués de ou contenant des substances dangereuses y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.
16 05 08 Produits chimiques organiques mis au rebut, à base de ou contenant des substances dangereuses.

Toujours vérifier le code de déchet donné en fonction des conditions réelles de fabrication, de formulation ou d'utilisation dans votre établissement.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

14.1. Numéro NU 1247 Classe de risque 3, liquides inflammables Groupe d'emballage II



14.2. Nom d'expédition propre à l'ONU

Transport terrestre ADR/GGVSEB UN/Allemagne

UN 1247 MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE MONOMÈRE, STABILISÉ, Classe 3, Groupe II, Code de restriction en tunnels D/E Numéro de danger 339

Transport terrestre RID/GGVSEB

UN 1247 MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE MONOMÈRE, STABILISÉ, Classe 3, Groupe II

Date de révision :
06.09.2019
Version : 6
Page : 10 sur 12
Liquide de réparation rapide

Numéro de danger 339

Transport fluvial intérieur ADN/AGVSEB

UN 1247 MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE MONOMÈRE,
STABILISÉ, Classe 3, Groupe II

Expédition par voie maritime IMDG/AGVSee

UN 1247 MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE MONOMÈRE,
STABILISÉ, Classe 3, Groupe II
EmS F-E, S-D
Polluant marin Non

Transport aérien ICAO/IATA

UN 1247 MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE MONOMÈRE,
STABILISÉ, Classe 3, Groupe II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir la section 14.2

14.4. Groupe d'emballage

Voir la section 14.2

14.5. Risques environnementaux

Se référer à la section 14.2, non applicable si non mentionné

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Voir la section 14.2

14.7. Transport en vrac selon le code IBC

Pour l'approbation du transport, voir les informations réglementaires MARPOL 73/78, Annexe II - Réglementation de la lutte contre la pollution par les substances liquides nocives en vrac SOLAS Chapitre VII - Transport des marchandises dangereuses

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange**

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH).

RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE

Date de révision :
06.09.2019
Version : 6
Page : 11 sur 12
Liquide de réparation rapide

et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

Législation nationale

Restrictions professionnelles

Note pour les mineurs

Note pour les femmes enceintes et les mères allaitantes

Directive CE 92/85/CEE

Statut d'enregistrement

REACH (UE)

enregistré/pré-enregistré

TSCA (USA)

listé ou exempté

DSL (CDN)

listé ou exempté

AICS (AUS)

listé ou exempté

METI (J)

listé ou exempté

ECL (KOR)

listé ou exempté

PICCS (RP)

listé ou exempté

IECSC (CN)

listé ou exempté

HSNO (NZ) listé ou exempté

Code : HSR001195

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Étiquetage conforme à la directive GefStoffV/CE Méthacrylate de méthyle

Symboles de danger

Xi

F

Hautement inflammable

Irritant

Déclarations H de la section 3

H225

Liquide et vapeur hautement inflammables

H301

Toxique en cas d'ingestion

H311

Toxique par contact avec la peau

H315

Provoque une irritation de la peau

H317

Peut provoquer une réaction allergique de la peau

H331

Toxique en cas d'inhalation

H335

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

H373

risque d'endommager les organes en cas d'exposition prolongée ou

répétée

H412

Nocif pour la vie aquatique avec effets à long terme

16. AUTRES INFORMATIONS

La substance est normalement fournie sous une forme stabilisée.

Si la durée et/ou la température de stockage autorisées sont sensiblement dépassées, la substance peut se polymériser avec un dégagement de chaleur.

Les instructions données ici ne sont valables que pour la substance telle qu'elle est fournie, et non pour les dérivés résultant de son utilisation.

Références

Manuels et normes cités

OMI

OCDE-SIDS

SIAR

NIH

NIOSH

OHSA

CEE-ONU

Révision

Ce document diffère de la version précédente pour les parties suivantes :

Date de révision :

06.09.2019

Version : 6

Page : 12 sur 12

Liquide de réparation rapide

Titre révisé pour être conforme au règlement (UE) 2015/830

15 Inclusion de déclarations concernant les règlements pertinents de l'UE.

16 Ajout d'informations détaillées sur la révision.

Cette fiche technique a été réécrite et remplace toutes les versions précédentes. Les informations et tous les autres conseils techniques sont basés sur les connaissances et l'expérience actuelles. L'objectif de cette fiche technique de sécurité est de décrire les substances en fonction de leurs exigences en matière de sécurité et de manipulation. Les instructions données ici sont valables uniquement pour le produit tel qu'il est fourni, et non pour les dérivés résultant de son utilisation. Elles n'impliquent aucune responsabilité ou autre responsabilité légale de notre part. En particulier, aucune garantie, expresse ou implicite, ni aucune garantie des propriétés du produit au sens juridique n'est prévue ou implicite. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications en fonction des progrès technologiques ou des développements ultérieurs. Le client n'est pas libéré de l'obligation de procéder à une inspection minutieuse des marchandises reçues.

FIN DE LA FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ